

2022-3020  
2022-08-15

**Pace Solutions Corp.  
#142 – 766 Cliveden Pl  
Delta, C.-B., V3M 6C7**

**(604) 520-6211  
(800) 799-6211**

**GLENGARRY MB-3000  
MICROBIOCIDE LIQUIDE**

**MICROBIOCIDE LIQUIDE INDUSTRIEL  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

**NO D'HOMOLOGATION. 27998**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES  
GARANTIE:**

5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one..... 1,12 % (par poids)  
2-méthyl-4-isothiazolin-3-one ..... 0,38% (par poids)

**AVERTISSEMENT**



**CORROSIF**

**SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

CONTENU NET: litres

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:** Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. . Ne pas contaminer l'eau ni les aliments pour humains ou animaux durant l'entreposage ou l'élimination.

Ne pas réutiliser le contenant vide. Les rinçures de pesticide qui ne peuvent être utilisées ou recyclées chimiquement devraient être éliminées dans un point de collecte approuvé, loin des réserves d'eau.

## MODE D'EMPLOI

### **LES TOURS DE REFROIDISSEMENT:**

Le Glengarry MB-3000 Microbiocide Liquide est utilisé pour éliminer les boues microbiennes dans les systèmes de refroidissement encrassés. Ajouter 0,03 à 0,87 kg de Glengarry MB-3000 Microbiocide Liquide, par tonne d'eau traitée, au puisard ou aux plateaux de distribution en un point qui assure un bon mélange. Répéter le traitement 2 à 3 fois par semaine ou selon le besoin pour établir le contrôle.

## PRÉCAUTIONS

### **DANGER GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**DANGER: CORROSIF POUR LES YEUX ET PEUT CAUSER DES BRÛLURES À LA PEAU. PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE CUTANÉE. PEUT ÊTRE NOCIF SI INHALÉ. PEUT ÊTRE FATAL SI INGÉRÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.**

- Sensibilisant cutané potentiel
- Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation. Laver la peau à fond avec du savon et de l'eau après manipulation du produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les porter à nouveau.
- Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, un respirateur complet approuvé par le NIOSH et un tablier résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser le contenant.

## PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**Contact oculaire:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Contact dermique ou avec les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Avis au médecin: La probabilité de dommages aux muqueuses suite à l'absorption du produit pourrait contre-indiquer le recours à un lavage gastrique.

### **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
- 2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **POUR LES RÉCIPIENTS NON RECYCLABLES**

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
- 2) Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 3) Rendre le contenant vide inutilisable.
- 4) Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- 5) Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.